

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

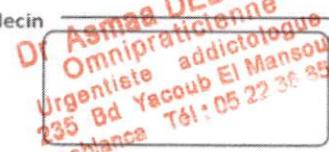
Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-762864

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : <u>10888</u>	Société : <u>RAN</u>		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : <u>EL YACUBI MANSOUR</u>			
Date de naissance : <u>13/12/1975</u>			
Adresse :			
Tél. : <u>06631665</u>		Total des frais engagés : <u>591</u> Dhs	

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
 <u>21/11/2023</u>			
Date de consultation :			
Nom et prénom du malade : <u>EL BADRI HOUÏ ABLA</u>			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : <u>ALD</u>			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : <u>TOUJAN 2021</u>			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, renseigner les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles. Fait à : <u>CE</u> Signature de l'adhérent(e) : <u>M</u> Le : <u>05/01/2024</u>			



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/11/23	C 97	300,00		INP : <input type="text"/> Dr Asmaa DEBBACHE Omnipraticienne Urgentiste addictologue 235 Bd Yacoub El Mansour Beaïdane 1000 TAI - AL - 33

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MASSOUDI Dr. Sonia ABDI 122, Lotissement Essaouira, F. C. 52039	21/11/23	297,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

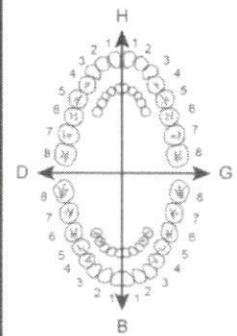
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

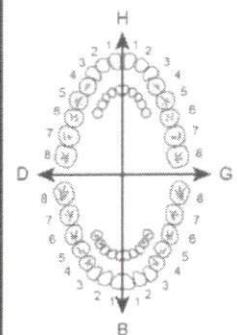
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

طب المستعجلات والقصمات - طب الشغل - الخبرة الطبية
الفحص بالصدى - تخطيط القلب - الوخز بالإبر الصينية - الإقلاع عن التدخين
Médecine d'Urgence et d'Oxyologie - Médecine du Travail - Expertise Médico-légale
Echographie Générale - Electrocardiogramme - Acupuncture - Sevrage tabagisme

المستعجلات . Urgence : 0660 54 54 23

Casablanca le : 21/11/2023 الدار البيضاء في :

N°
M - ASLA EL BADNAUI

170,50

① oliven 200 
 $18 \times 4 \text{ j} \text{ p's le m 25}$

62,50

② misgas 
 $18 \times 4 \text{ j} \text{ p's 3 J}$

65,00

③ Supradyne Bork 

I pay le sti
 P.M

$T = 297,50$

PHARMACIE MASJID C.I.L.
Dr. SONG Apouherouane
n°222, Lotissement du Stade
Essalam, C.I.L - Casablanca
Tél : 05 22 39 88 73

Dr. ASMAA DEBBAGH
Omnipraticienne
Urgentiste addictologue
235 Bd Yacoub El Mansour
Casablanca Tel : 05 22 36 85 33

Urish

30 Comprin

LOT 230542 1
EXP 02 2026
PPV 62.50



Ofiken®

Céfixime

200 mg.

16

Comprimés pelliculés

Voie orale

LOT 223703

EXP 10 24

PPV 170.00 DH

DURÉE MATIN MIDI SOIR AVANT APRÈS



سوطنيا
othema

Casablanca , le 21/11/2023

MLLE EL BADRAOUI

ECHOGRAPHIE ABDOMINALE

-Le foie est de volume normal et d'échostructure homogène ainsi que le pancréas et la rate .

-Vésicule biliaire alithiasique à paroi fine .

-Voie biliaire principale de calibre normale .

-Les reins sont de volume normal , de contours réguliers et présentent une bonne différenciation cortico-médullaire .

-Absence d'adénopathie profonde visible.

-Absence d'ascite .

AU TOTAL :

Echographie abdominale ne révélant aucune anomalie .

Dr Asmaa DEBBAGH
Omnipraticienne
Urgentiste addicologue
235 Bd Yacoub El Mansour
Casablanca Tél: 05 22 36 85 33